

Préparer efficacement le concours d'entrée
en formation de cadre de santé à l'IFCS du CHU Rouen Normandie
Avec option parcours master Management en Santé de Proximité (MSP)



Photo by [Leon](#) on [Unsplash](#)

**Espace Régional de Formation des Professions de Santé
Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)**

14, rue du Professeur Stewart – 76042 ROUEN Cedex 1

☎ 02.32.88.85.45/46

ifcs@chu-rouen.fr Site

<https://www.ifcs.chu-rouen.fr>

 Facebook : IFCS CHU de Rouen

 **YouTube** CHU de Rouen playlist ERFPS

Sommaire

Partie 1 : S'informer

p.2

- 1.1 - Découvrir l'IFCS du CHU Rouen Normandie et ses offres de préparation au concours d'entrée
- 1.2 - Focus sur la préparation au concours option parcours Master Management en Santé de Proximité
- 1.3 - Connaître la réglementation
- 1.4 - Obligations pour accéder à la formation de cadre de santé
- 1.5 - Construction d'une démarche de formation de cadre de santé
- 1.6- Quels pré-requis pour préparer efficacement son entrée en IFCS

Partie 2 : Concourir

p.13

- 2.1- Procédures d'inscription
- 2.2 - Passer les épreuves de sélection
- 2.3 - Information « Orientation vers un parcours M2 » pour les candidats n'ayant pas effectué la préparation au concours

Partie 3 : Entrer en formation à l'IFCS CHU Rouen

p.20

- 3.1 - S'organiser
- 3.2 - Rechercher des financements
- 3.3 - Découvrir les orientations pédagogiques de l'IFCS
- 3.4 - Découvrir nos offres de Masters

Annexes

Partie 1 : S'informer

1.1 – Découvrir l'IFCS du CHU Rouen Normandie et ses offres de préparation au concours d'entrée

L'Institut de formation des cadres de santé, l'une des composantes de l'**Espace Régional de Formation des Professions de Santé (E.R.F.P.S.)** est géré par le C.H.U. Rouen Normandie. Il est en interaction avec les 13 autres Instituts de l'E.R.F.P.S.

Il est inscrit dans le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales. Sa capacité d'accueil est de **45 places pour 9 professions paramédicales** dans une volonté de favoriser l'interdisciplinarité :

- infirmier
- ergothérapeute
- diététicien
- masseur-kinésithérapeute
- psychomotricien.
- technicien de laboratoire
- préparateur en pharmacie
- manipulateur en électroradiologie médicale
- orthophoniste

L'IFCS est en relation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux et les structures de formation en santé de la région et des régions limitrophes.

Par son adhésion au Comité d'Entente des Formations Infirmière et Cadre (Cefiec), il travaille en réseau avec la majorité des I.F.C.S. de France.

Se former aux métiers de cadres de santé

Cette formation, vous permet d'obtenir le Diplôme de Cadre de Santé et vous donne l'opportunité de vous préparer aux métiers de cadre de santé :

- Responsable de secteurs d'activités de soins afin de manager des équipes soignantes dans les établissements sanitaires et médicosociaux,
- Formateur de professionnels de santé.
- Cadre de santé assurant des missions transversales dans les institutions sanitaires et médicosociales (conduite de projets...).

Un parcours universitaire lié à la convention avec l'Université de Rouen Normandie

L'IFCS propose une offre de parcours master individualisée et diversifiée en lien avec les besoins des établissements de santé et des futurs cadres de santé.

4 parcours master sont proposés :

- 1- Master 1 en sciences de l'éducation à la formation
- 2- Master 1 en Management des Organisations Sanitaires et Médico-Sociale
- 3- Master 2 en Ingénierie et Conseil en Formation (après validation d'un dossier de Validation des acquis personnels et professionnels¹ suite à l'obtention du concours d'entrée)
- 4- Master 2 en Management en Santé de Proximité (MSP) (avec la nécessité de suivre la préparation au concours d'entrée option « master 1 Management en santé de proximité »)

Trois offres de formation continue pour préparer le concours d'entrée

Centré sur l'accompagnement des parcours individuels, l'information et le conseil, l'I.F.C.S. propose trois offres de formation continue diversifiées, pour se préparer efficacement au concours d'entrée en formation de cadre de santé.

- **Préparation au concours d'entrée en formation de cadre de santé, avec option parcours Management en Santé de Proximité dite « préparation collective » :**

Elle est programmée sur 20 jours de septembre à février-mars, à raison de 1 jour/semaine (hors vacances scolaires) pour situer son potentiel au regard des attentes des jurys et développer ses capacités d'expression écrite (synthèse et d'argumentation) et orales pour réussir le concours et évoluer vers une formation cadre avec un parcours universitaire différencié.

Cette préparation collective peut s'organiser de deux manières :

- 1- Préparation au concours dit « classique »
- 2- Préparation au concours avec option « master 1 management en santé de proximité »* pour s'inscrire en formation cadre l'année suivante dans un parcours Master 2 « Management en Santé de Proximité » avec l'UFR Santé

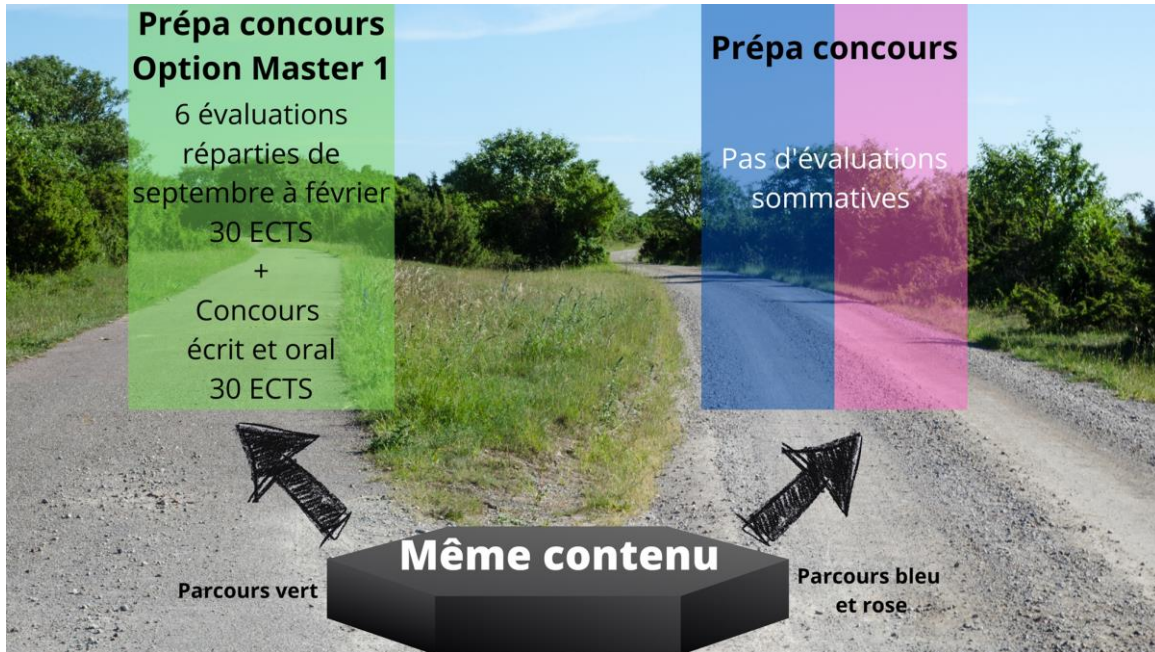
Option parcours master Management en Santé de Proximité dès l'année de préparation au concours*

Ce parcours « MSP » intègre pendant l'année de préparation au concours une inscription universitaire. Il est construit autour de 4 Unités d'Enseignements (UE) sur les 2 semestres :

- UE1-méthode de travail, analyse et synthèse de documents ;
- UE2-Initiation à la recherche et analyse des pratiques professionnelles ;
- UE3-Développement des compétences communicationnelles, Posture managériale et pédagogique ;
- UE4-Approfondissement métier (management ; formation-pédagogie) et posture professionnelle.

-> Plus d'informations sur le site internet de l'IFCS

¹ VAPP



Pour les deux parcours les contenus sont identiques. Cependant, le parcours « préparation au concours option master 1 » intègre 6 évaluations réparties sur les 4 UE pour une validation de 30 ECTS (+ 30 ECTS pour la réussite au concours d'entrée).

Un flyer, présentant ce parcours de formation, est disponible sur le site internet ou sur demande à l'adresse suivante : ifcs@chu-rouen.fr

➤ **Préparation renforcée et individualisée**

En cas d'échec au concours d'entrée, un volume de 39 heures complémentaires réparties en 10 demi-journées est proposé pour entretenir et développer le potentiel acquis lors de la session de préparation antérieure au concours. Ce temps de renforcement personnalisé s'adapte aux demandes des candidats.

➤ **Coaching Individuel**

Un volume horaire de 10 heures est proposé par un coach certifié. Des séances d'environ une heure à l'IFCS ou à l'extérieur, permettent de prendre conscience de ses atouts personnels et d'apprendre à gérer au mieux les situations du concours.

Aménagements spécifiques pour le concours

L'IFCS organise en fonction des demandes :

- Epreuve écrite pour les DOM-TOM. Les candidats intéressés doivent prendre contact avec le secrétariat de l'IFCS² **au plus tard mi-janvier** de l'année du concours.
- Epreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap (se rapprocher du référent handicap de l'IFCS)

² Le secrétariat est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Coût de la préparation au concours

- 1) Cycle complet « classique » (20 jours) : 3000 €* par participant.
- 2) Cycle complet « avec option parcours master Management en Santé de Proximité » (20 jours) : 3500 €* par participant (incluant l'inscription universitaire).
- 3) Préparation renforcée et individualisée (39 heures de formation réparties globalement en 10 demi-journées) : 975* € par participant
- 4) Coaching Individuel (10 heures) : 1600 €par participant

*L'intégralité de la somme est due même en cas d'abandon en cours de formation.

1.2 – Focus sur la préparation au concours option parcours Master Management en Santé de Proximité

Moyens et durée de la formation

La formation planifiée de septembre à mars de chaque année, soit 140h, à laquelle il est nécessaire d'ajouter 35h de travail personnel en intersession.

- 20 jours de présentiel en collectif sur la base de 7h par jour.
- Mise à disposition d'une plateforme d'enseignement et de travail collaboratif
- Travail personnel en intersession
- Exploitation lors des regroupements

Vision globale par UE et par semestre des validations d'UE

<i>Semestre 1 30 ECTS</i>	<i>Semestre 2 30 ECTS</i>
UE1-S1 « méthode de travail, analyse et synthèse de documents »	<i>UE Identique liée au concours d'entrée (écrit, dossier professionnel)</i>
UE2-S1 « initiation à la recherche et analyse des pratiques professionnelles »	<i>UE Identique liée au concours d'entrée (dossier professionnel et oral)</i>
UE3-S1 « développement des compétences communicationnelles – posture managériale et pédagogie »	<i>UE Identique liée au concours d'entrée (dossier professionnel et oral)</i>
UE4-S1 Approfondissement métier (management ; formation-pédagogie) et posture professionnelle	<i>UE Identique liée au concours d'entrée (dossier professionnel et oral)</i>

Semestre 1

UE 1-S1 méthode de travail, analyse et synthèse de documents » (10 ECTS)

- Valise numérique collaborative, RGPD
- Méthode de travail stratégique d'apprentissage : apport des neurosciences
- Utilisation traitement de texte et outils de présentation
- Méthodologie de projet
- De l'auto-évaluation à la rédaction de son projet professionnel
- Méthodologie de synthèse et structuration des écrits et argumentation
- Etc.

Modalités d'évaluation :

- « Devoir » sur table : capacité synthèse et argumentation -> moyenne des 2 premiers devoirs

10 ECTS, si moyenne des notes >10/20 (rattrapage sur 3^{ème} devoirs sur table)

UE 2-S1 Initiation à la recherche et analyse des pratiques professionnelles (10 ECTS)

- Orientations stratégiques du système de santé français
- Méthodologie de recherche documentaire
- Initiation à la recherche
- Méthodologie d'analyse de situation et analyse de pratiques
- Etc.

Modalités des deux évaluations

- Rédaction d'une liste de références (bibliographie) sur les thèmes d'actualités et concepts clés en respectant le format des normes APA (5 ECTS)
- Note d'étape : élaboration d'une pré-problématique faisant émerger une question de départ (rédaction d'une situation de départ, émergence des concepts clés, formalisation d'une question de recherche provisoire soit dans le champ du management ou de la formation/pédagogie) 3 à 5 pages (5 ECTS)

UE 3-S1 Développement des compétences communicationnelles – posture managériale et pédagogique (5 ECTS)

- La communication
- La prise de parole
- Simulation
- Etc.

Modalités d'évaluation

- Evaluation collective : formalisation d'un outil de présentation (diaporama, carte mentale, padlet, adapté) sur la thématique du réseau du cadre - fin novembre / décembre (5 ECTS)

UE 4-S1 Approfondissement métier (management ; formation/pédagogie) et posture professionnelle (5 ECTS)

- Les représentations Métier
- Autoévaluation
- Le réseau relationnel du cadre de santé
- Ethique – table ronde

Modalités d'évaluation

- Projection métier évaluée par des professionnels cadres et cadres supérieurs de santé (format : 1 recto-verso de 2 à 3 pages) (5 ECTS)

Semestre 2

Les 4 UE du semestre 2 sont liées au concours d'entrée
(Écrit, dossier professionnel et oral)

UE 1-S2 Méthode de travail (10 ECTS)

- Epreuve écrite : capacité de synthèse et d'argumentation (5 ECTS) si + de 10/20 à l'écrit 5 ECTS
- Dossier projet professionnel -> évaluation mise en forme (Word), respect des consignes, syntaxe, grammaire, orthographe (5 ECTS)

UE 2-S2 Initiation à la recherche et analyse des pratiques professionnelles (10 ECTS)

- Epreuve orale (Dossier professionnel) : bilan de son cursus professionnel, analyse des points forts et des axes d'amélioration de son expérience professionnelle dans le cadre de son projet professionnel

UE 3-S2 développement des compétences communicationnelles – posture managériale et pédagogique (5 ECTS)

- Epreuve orale : capacité à synthétiser son projet dans un temps imparti (5 ECTS)

UE 4-S1 Approfondissement métier (management ; formation/pédagogie) et posture professionnelle (5 ECTS)

- Epreuve orale : capacité à se positionner en tant que futur cadre de santé, à se projeter et élaborer sa pensée (2 ECTS)
- Epreuve orale : posture professionnelle (3 ECTS)

1.3 – Connaître la réglementation

La formation de cadre de santé est sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé qui délivre le Diplôme de Cadre de santé. Elle fait l'objet d'un ensemble de textes réglementaires :

- Décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 27 mai 1997 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 14 août 2002 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé
- Décret n° 2008-806 du 20 août 2008 modifiant le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé. Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 avril 2010 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000738028/>)

1.4 – Obligations pour accéder à la formation de cadre de santé

Pour accéder à la formation de cadre de santé, il est obligatoire :

1. D'être **titulaire d'un diplôme** ou autre titre permettant **d'exercer la profession de** :
 - Infirmier(e)
 - Ergothérapeute
 - Diététicien(ne)
 - Masseur-kinésithérapeute
 - Technicien(ne) de laboratoire
 - Préparateur(trice) en pharmacie
 - Manipulateur(trice) en électroradiologie médicale
 - Orthophoniste
 - Psychomotricien(ne).
2. De justifier de quatre années d'exercice professionnel à temps plein dans la profession d'origine ou d'une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au **31 janvier de l'année du concours**.

3. De remettre un dossier complet d'inscription au plus tard le **15 février de l'année du concours**. Le dossier peut être déposé au secrétariat de l'I.F.C.S. ou envoyé par courrier (**avant le 15 février de l'année du concours** cachet de la poste faisant foi).
4. De **satisfaire aux épreuves de sélection**.

Les deux épreuves de sélection		
Admissibilité		Admission
Epreuve écrite	Et	Epreuve orale
Synthèse et Commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social		A partir d'un dossier présentant le projet professionnel rédigé par le candidat
Date : cf. annexes		Date : cf. annexes
Résultats : cf. annexes		Résultats : cf. annexes
Obtenir un minimum de 10/20 pour pouvoir se présenter à l'épreuve d'admission		Obtenir un minimum de 10/20 pour être admis et être classé

NOTE FINALE : note admissibilité supérieure ou égale à 10 + note admission supérieure ou égale 10 = note supérieure ou égale à 20 /40.

Tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 20 /40 est classé.

Le jury dresse pour chaque profession une liste des candidats admis en fonction des places mises au concours, ainsi qu'une liste complémentaire destinée à pourvoir les places vacantes en cas de désistements ou de reports d'entrée en formation cadre de santé.

1.5 – Construction d'une démarche de formation de cadre de santé

Devenir cadre de santé consiste avant tout à changer de métier au sein de sa filière d'origine. Ceci implique un changement de positionnement au sein d'une équipe, d'une institution de soins ou de formation paramédicale. Il ne s'agit plus de dispenser des soins, mais de permettre à d'autres professionnels de le faire ou de leur apprendre à le faire.

La construction d'une démarche de formation de cadre de santé repose sur 3 axes :

❶ Préciser son projet professionnel :

- Faire un bilan de son parcours professionnel :

Caractéristiques / acquis / évolution des centres d'intérêts / questionnement/formalisation et argumentation de ses valeurs professionnelles.

- Formaliser sa conception des métiers de cadre de santé (représentations et expériences si exercice de cadre de santé) :
- Préciser son projet de carrière (types de postes de cadre envisagés) et ses besoins de formation.

❷ S'informer :

- Auprès de l'I.F.C.S. des modalités d'accès mais aussi du programme de formation et du projet andragogique (disponible sur le site internet de l'IFCS) et des différents parcours universitaires possibles.
- Auprès de son employeur et/ou organisme de gestion de la formation continue des possibilités d'aides financières pour se former.

❸ Se préparer au concours d'entrée :

- À travers les épreuves de sélection, le jury cherche à repérer chez chaque candidat des aptitudes dans les domaines suivants :
 - L'expression écrite et orale
 - L'ouverture d'esprit et la prise de recul
 - L'écoute
 - Le questionnement et l'implication professionnels
 - L'analyse et la synthèse
 - La gestion du stress
 - L'argumentation
- Il cherche également à cerner où en est chaque candidat dans sa démarche pour devenir cadre de santé.

Ceci implique :

- De faire le point sur ses capacités d'expression écrite et orale et si nécessaire de se donner les moyens pour les améliorer avant d'envisager une préparation aux épreuves du concours (aide par l'entourage, cours particuliers, structures de formation continue...).
- D'être curieux et de s'intéresser plus particulièrement aux grandes questions qui se posent dans les domaines sanitaire et social en s'interrogeant toujours de la manière suivante :

Pour un sujet donné :

 - *De quoi s'agit-il ?*
 - *Quelles sont les différentes approches et opinions que j'ai pu repérer ?*
 - *Quelle est mon opinion ?*
- De prendre, de retrouver ou d'entretenir l'habitude de lire en ciblant des écrits centrés sur les cadres de santé et sur les problématiques sanitaires et sociales.
- D'échanger avec des cadres de santé sur leurs visions de leurs métiers.

- De développer sa capacité à prendre du recul par rapport aux idées, aux pratiques, aux événements. (Par exemple : distinguer les pratiques de mon service ou de mon établissement des différentes pratiques possibles en matière de mise en œuvre de la réglementation).
- D'acquérir et/ou actualiser certaines connaissances.

1.6– Quels pré-requis pour préparer efficacement son entrée en IFCS

L'IFCS vous propose une liste non exhaustive de pré-requis pour préparer efficacement et sereinement l'entrée en IFCS :

- Réglementation de l'exercice professionnel : existence / dates / grands principes des différents textes réglementaires.
- Statut de la fonction publique hospitalière ou droit du travail dans le secteur privé (suivant le secteur où exerce le candidat) : grands principes.
- Fonctionnement des institutions sanitaires et médicosociales publiques ou privées (existence et grands principes des textes réglementaires en vigueur)
- Responsabilité juridique du professionnel de santé :
- Responsabilité pénale / civile / disciplinaire : définitions et grands principes
- Formation professionnelle initiale :
 - Existence d'un référentiel de formation suivant le métier d'origine
 - Grands principes de l'encadrement des étudiants
 - Actualité de la formation professionnelle / nouveaux référentiels de formation,
- Fonctionnement des institutions françaises

Le jury du concours d'entrée attend d'un candidat qu'il ait acquis et qu'il sache mobiliser à bon escient des connaissances relatives à l'exercice de sa profession et à la formation professionnelle dans sa filière. Il est donc nécessaire de lire régulièrement des articles, ouvrages, textes de lois, etc., que vous allez remobiliser dans le cadre du concours écrit et oral.

Nous vous demandons également de développer des compétences numériques avant d'entrée dans ce parcours de formation (Word a minima).

Partie 2 : Concourir

2.1– Procédures d’inscription

Pré-inscription obligatoire en ligne via myconcours :

Une pré-inscription en ligne est obligatoire entre le **02 janvier** et le **15 février** de chaque année via cette adresse :

<https://myconcours.chu-rouen.fr>

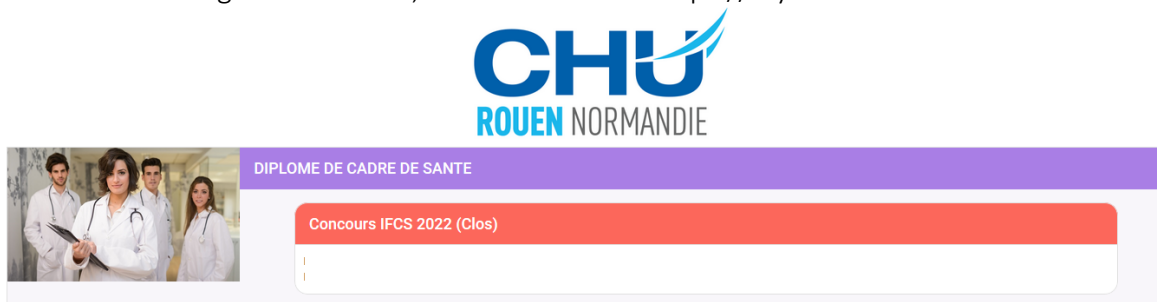
Attention !

La saisie de vos données sur le site internet ne constitue pas l’inscription au concours. Il s’agit d’un pré-remplissage du dossier que vous devrez :

- Compléter,
- Imprimer
- Puis envoyer par voie postale avant le 15 février minuit, cachet de la poste faisant foi.

Saisie en ligne des données demandées

Ouvrez votre navigateur internet, allez à l’adresse : <https://myconcours.chu-rouen.fr>



Suivez les 3 étapes dans l’ordre croissant :

- 1-Lecture impérative de l’onglet information.
- 2-Se préinscrire en ligne sur <https://myconcours.chu-rouen.fr>. Effectuer le paiement en ligne via Paybox . Imprimer la fiche concours complétée en ligne, puis la dater et la signer manuellement pour la constitution de votre dossier à transmettre au secrétariat de l’IFCS.
- 3-Constituer le dossier administratif papier avec les pièces complémentaires demandées et le faire parvenir au secrétariat de l’IFCS

Remarque :

Il est nécessaire de renseigner une adresse mail « Gmail ». Veuillez en créer une si vous n’en disposez pas.

Constitution du dossier papier

Impression du dossier depuis le site du CHU de Rouen Normandie

Le dossier comporte:

- La **fiche de pré-inscription** dûment complétée et imprimée via MyConcours (avec votre photo)

□ Une photocopie recto/verso de la **pièce d'identité** ou du passeport, en cours de validité aux dates des épreuves (écrit et oral).

□ Un **règlement** des droits d'inscription aux épreuves de sélection d'une valeur de 150€* par Paybox (carte bancaire) lors de l'inscription en ligne (phase de pré-inscription).

**En cas de désistement ou d'absence aux épreuves, les droits d'inscription ne sont pas remboursés.*

□ La copie du/des **diplôme(s)** ou autre titre permettant d'exercer la profession :

- infirmier	ou	- technicien de laboratoire	ou
- ergothérapeute	ou	- préparateur en pharmacie	ou
- diététicien	ou	- manipulateur en électroradiologie médicale	ou
- masseur-kinésithérapeute	ou	- orthophoniste	ou
- psychomotricien.			

□ Une **attestation de l'employeur ou des employeurs justifiant de l'ensemble de l'exercice professionnel** (qui doit être d'au moins **4 années équivalent temps plein au 31 janvier de l'année du concours**) ou pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercices.

□ Une **attestation d'aptitude au travail** émanant du service de médecine du travail dont le candidat dépend (joint à la fiche d'inscription)

Pour l'entrée à la formation de l'IFCS, il vous sera demandé un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant de l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation. (La liste des médecins agréés est consultable sur le site de l'ARS Normandie)

Le médecin ayant rédigé le certificat doit clairement s'identifier et apposer sa signature sur ce certificat + tampon.

□ Le **certificat de vaccinations** – joint à la fiche d'inscription - complété et signé par un médecin attestant que le/la candidat(e) est à jour des vaccinations obligatoires (en référence aux (articles L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique)

Le médecin ayant rédigé le certificat doit clairement s'identifier et apposer sa signature sur ce certificat + tampon.

□ Une **attestation de prise en charge** ou de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné ou à défaut un engagement sur l'honneur du candidat(e) à régler les frais de scolarité.

□ **3 enveloppes (taille 22cm x 11cm) affranchies** au tarif en vigueur libellées à l'adresse du candidat

Le dossier d'inscription est à adresser à l'IFCS entre le 02 janvier et le 15 février au plus tard (cachet de la poste faisant foi)

Envoi du dossier à l'IFCS CHU Rouen Normandie.

Transmettre votre dossier d'inscription papier complet accompagné de la fiche de pré-inscription à l'adresse suivante :

Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) du CHU de ROUEN
E.R.F.P.S.
14 rue du Professeur Stewart
76042 ROUEN Cedex1

Clôture des inscriptions le 15 février de l'année du concours (cachet de la poste faisant foi)

Attention : aucun dossier ne sera accepté après le 15 février

Tout dossier incomplet ne permettra pas l'inscription au concours.

Rappel pour les candidats des D.O.M. – T.O.M.

L'Institut de formation des cadres de santé peut organiser l'épreuve écrite du concours à distance pour les candidats des D.O.M. – T.O.M.

Les candidats intéressés doivent prendre contact avec le secrétariat de l'I.F.C.S. **impérativement avant mi-janvier 2022** pour faciliter la mise en place de cette épreuve à distance. L'épreuve d'admission a toujours lieu à Rouen.

2.2 – Passer les épreuves de sélection

La sélection comporte deux épreuves

- Une épreuve d'admissibilité basée sur un écrit
- Une épreuve d'admission basée sur un entretien oral

L'épreuve d'admissibilité

Cette épreuve, écrite et anonyme, d'une durée de 4 heures est notée sur 20.

Elle consiste en une synthèse et un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social.

Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat(e), son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit, sa qualité d'expression écrite et la justesse des connaissances utilisées.

Les candidats doivent répondre successivement à deux questions :

- 1) La première les invite à **dégager les idées essentielles du dossier (regroupant un ou plusieurs textes) et à en présenter la synthèse sous forme rédigée.**

Elle vise à évaluer les capacités d'analyse et de synthèse,

2) **La deuxième leur demande de choisir l'une des idées et de la commenter :**

- **en restant en lien avec le dossier,**
- **en mobilisant des connaissances, expériences professionnelles et/ou personnelles.**

Elle vise à évaluer leur capacité à mobiliser leurs connaissances, à structurer leurs idées et à les argumenter.

Par ailleurs, une partie de la notation est réservée à la qualité de l'expression écrite et à la présentation de leur travail.

La note minimale pour être admissible est fixée à 10 /20 et permet de se présenter à l'épreuve d'admission.

La grille d'évaluation se trouve sur le site internet de l'IFCS.

L'épreuve d'admission

Elle est réalisée à partir d'un dossier rédigé par le/la candidat(e).

Ce dossier se compose :

- ① D'un **curriculum vitae**
- ② D'une **présentation personnalisée de son projet professionnel de devenir cadre de santé** et de ses **attentes de la formation**.

Le dossier contenant le projet professionnel est à fournir, **en 3 exemplaires**, à l'Institut de formation des cadres de santé fin mars de l'année du concours (date sur l'annexe épreuves de sélection à l'IFCS).

Cette épreuve est notée sur 20 points. Elle comporte :

- ③ **L'examen du dossier** par un jury de trois professionnels (cadre de santé, cadre supérieur de santé, directeur, formateur de l'IFCS, etc.)
- ④ **Un exposé oral de dix minutes** au cours duquel le/la candidat(e) argumente son dossier
- ⑤ A la suite de l'exposé, un **entretien de vingt minutes** avec le jury de 3 professionnels ayant examiné le dossier.

La grille d'évaluation se trouve sur le site internet de l'IFCS.

Précision concernant le dossier professionnel et l'entretien

① **Aucune présentation particulière du curriculum vitae n'est exigée**, par contre, doivent apparaître :

- La présentation du candidat (nom - âge – situation...)
- Les diplômes et les formations suivies (par ordre anti-chronologique)
- L'ensemble des activités professionnelles
- Tout autre élément que le candidat jugera utile.

Une présentation attractive serait appréciée

Taille : 2 pages maximum

La cohérence d'ensemble des différentes parties du curriculum vitae sera appréciée par le jury ainsi que la richesse de celui-ci.

Les diplômes et attestations de travail déjà fournis lors de l'inscription administrative n'ont pas à être joints.

② Cette deuxième partie du dossier présente de manière personnalisée le projet professionnel de devenir cadre de santé.

Le candidat met en évidence :

- Les liens qu'il établit entre l'analyse de son parcours et sa représentation des métiers de cadres de santé,
- Ce qu'il en dégage pour son projet de devenir cadre de santé
- Les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle.
- Les moyens qu'il a mis en œuvre pour son projet (démarches, formations, changements de postes...)
- Ses attentes et ses besoins de formation.

Le jury appréciera la cohérence du contenu et de l'organisation du dossier.

Règles de forme à respecter : format dactylographie – police 12, arial, times –texte justifié – interligne 1,15-15 pages maximum de l'introduction à la conclusion.

③ L'examen du dossier est fait hors de la présence du candidat par les 3 membres du jury auprès desquels il présentera son projet professionnel et l'argumentera.

④ L'argumentation orale du dossier permet aux membres du jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- Présenter oralement son projet professionnel en faisant preuve d'esprit de synthèse,
- Le commenter (explicitation de sa démarche – données complémentaires éventuelles – regard critique).

⑤ Au cours de l'entretien, le jury appréciera les capacités du candidat :

- À écouter, argumenter,
- Défendre ses points de vue
- À se questionner en tant que professionnel de santé

Conditions pour l'admission

Pour être admis(e) en formation cadre, la note finale (note d'admissibilité + note d'admission) doit être égale ou supérieure à 20 /40 sans que la note d'admissibilité et la note d'admission ne soient inférieures à 10 /20.

Le jury dresse une liste des candidats admis, ainsi qu'une liste complémentaire destinée à pourvoir les places vacantes en cas de désistements ou de reports d'entrée pour chacune des 9 professions accueillies dans l'I.F.C.S.

Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir les places attribuées à une profession donnée, la (ou les) place(s) vacante(s) est(sont) proposée(s) à des candidats, d'une autre profession, restés en liste complémentaire (Cf. article 5 de l'arrêté du 14 août 2002).

Les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée en vue de laquelle les épreuves sont organisées. Un report d'admission d'un an peut être accordé dans certaines situations. (Cf. article 9 de l'arrêté du 18 août 1995).

2.3 - Information « Orientation vers un parcours M2 »

Pour les candidats n'ayant pas suivi la préparation au concours option Parcours Master Management en santé de Proximité (MSP) ou ceux qui souhaitent s'inscrire dans un parcours sciences de l'éducation sont invités à contacter l'équipe pédagogique de l'IFCS et devront déposer un dossier de **Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP)** après la réussite au concours d'entrée. La date limite de dépôt se trouve dans l'annexe 1.

Le candidat doit suivre scrupuleusement la présentation du dossier téléchargeable proposé sur le site internet.

Un virement de 150 euros doit être réalisé à l'ordre de la trésorerie du CHU- Régie ERFPS (RIB en annexe) en indiquant votre nom et prénom en commentaire. Un justificatif doit être adressé par mail au secrétariat de l'IFCS lors de la remise du dossier VAPP (une version PDF et une version papier) pour l'évaluation et la gestion administrative de cette procédure.

Ce dossier est évalué par des enseignants-chercheurs de l'Université (UFR santé). Si elle est positive, cette évaluation vous permettra une entrée directe dans le parcours M2 « management en santé de proximité » ou ingénierie et conseils en formation en parallèle de la formation cadre de santé.

Partie 3 : Entrer en formation à l'IFCS CHU Rouen Normandie

3.1 – S'organiser

Durée de la formation

La formation dure 10 mois de début septembre à fin juin. Toutes les activités de formation sont obligatoires et exigent une disponibilité du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures. Les cours se déroulent majoritairement dans les locaux de l'I.F.C.S. Néanmoins, certains travaux peuvent générer des déplacements en Normandie voire au-delà.

Les 4 stages

La formation bénéficie de 4 stages :

- **Le premier stage**, d'une durée de 3 semaines, se déroule hors secteur sanitaire et social, il est à trouver par l'étudiant dans l'idéal avant l'entrée en formation
- Pour **le second** (fonction de formation) et **troisième stage** (fonction d'encadrement), les lieux de stage sont proposés par l'I.F.C.S., en Normandie mais aussi en France voire à l'étranger (Belgique).
- Le **dernier stage** de 5 semaines est à trouver par l'étudiant, il peut éventuellement se découper en 2 périodes (en France et/ou à l'étranger).

Travail personnel de recherche et de documentation pour le mémoire de recherche

Deux semaines de travail personnel de recherche et de documentation sont prévues au cours de la formation (une en fin d'année civile et l'autre en avril).

Les Congés

La semaine de congés prévue par la réglementation est en général positionnée pour les fêtes de fin d'année. Aucun autre congé ne peut être octroyé.

3.2 – Rechercher des financements

Nous vous invitons à prendre contact avec votre direction des ressources humaines et votre direction de la formation le plus tôt possible dans la construction de votre projet. Ceci vous permettra de connaître les différentes modalités de prise en charge financière qui pourront vous être offertes. Vous pourrez, ensuite, solliciter le secrétariat de l'IFCS qui vous apportera des informations complémentaires.

Coût de la formation

Les frais de formation sont révisables chaque année.

Ils sont fixés par la Directrice Générale du C.H.U. Rouen Normandie.

A titre indicatif : les frais de formation :

-Pour la formation cadre et les masters 1 : 11 600€.

-Pour la formation cadre et le Master 2 : 12500€ + coût dossier VAPP 150 € (master 2 ICF SHS et pour les candidats n'ayant pas suivi le parcours préparation au concours de l'IFCS).

Les frais d'hébergement et de déplacement pour les quatre stages effectués pendant la formation ne sont pas pris en charge par l'I.F.C.S.

3.3 – Découvrir les orientations pédagogiques de l'IFCS

Projet andragogique

Un **projet andragogique** construit et réactualisé chaque année par l'équipe de formateurs est remis le jour de la rentrée. Il s'appuie sur la réglementation en vigueur (notamment l'annexe de l'arrêté du 18 août 1995 – Cf. annexe IV), l'évolution des métiers de cadre de santé et les orientations andragogiques de l'institut. Il est disponible en téléchargement sur le site internet de l'IFCS CHU Rouen Normandie.

-> <https://www.ifcs.chu-rouen.fr>

Nous vous recommandons vivement de le consulter afin de savoir si le choix de l'IFCS de Rouen Normandie correspond à vos attentes professionnelles.

Décret du 18/08/1995

Vous pouvez consulter le décret du 18/08/1995 portant la création du diplôme de cadre de santé sur le site internet : legifrance.gouv.fr

-> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000054484/>

3.4 – Découvrir nos offres de Masters

En parallèle de la formation cadre, l'IFCS propose 4 offres de Master qui s'adaptent à vos besoins :

- 2 offres de master de niveau I
 - Master 1 en Sciences de l'éducation à la formation (UFR SHS)
 - Master 1 en Management des Organisations Sanitaires et Médico-Sociales (IAE Rouen).
- 2 offres de master de niveau II
 - Master 2 en Ingénierie et Conseils en Formation (ICF) en Sciences de l'éducation (UFR SHS), après avoir validé un dossier de VAPP

- Parcours Master 2 en Management en Santé de Proximité (MSP) (UFR Santé).
Le parcours commence dès l'année de préparation au concours et de poursuit
en parallèle de la formation cadre (validation pendant l'année prépa parcours
master de 60 ECTS)

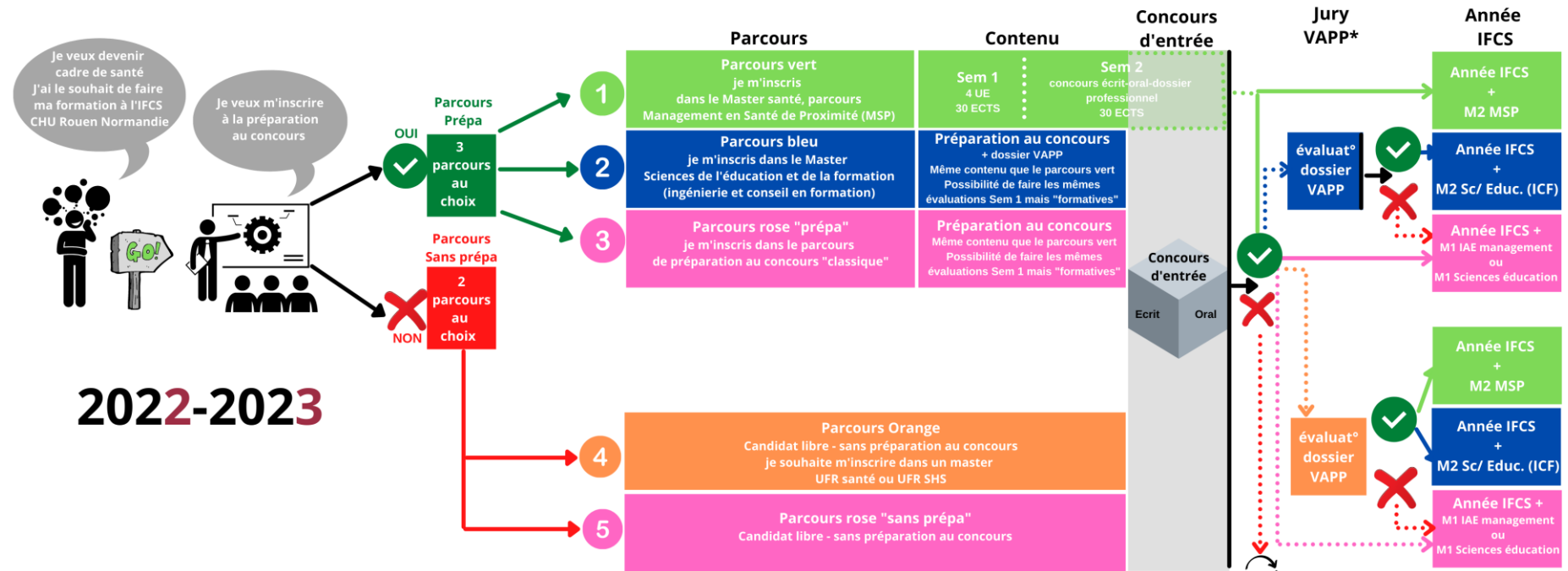
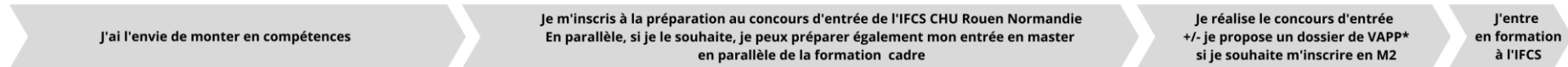
Retrouver les détails de chaque master 2 sur le site internet de l'IFCS.

Ci-après les détails de chaque parcours dès la préparation au concours option Master 2
Management en Santé de Proximité.

Masters IFCS - Université de Rouen Normandie

Parcours management en santé de proximité (UFR santé)

Parcours Sciences de l'éducation et de la formation, ingénierie et conseil en formation (UFR SHS)



Module renforcement
 L'IFCS propose un accompagnement personnalisé pour permettre aux étudiants de réussir le concours d'entrée l'année N+1

Annexes

Annexe I

épreuves de selection IFCS chu Rouen Normandie
annee 2023

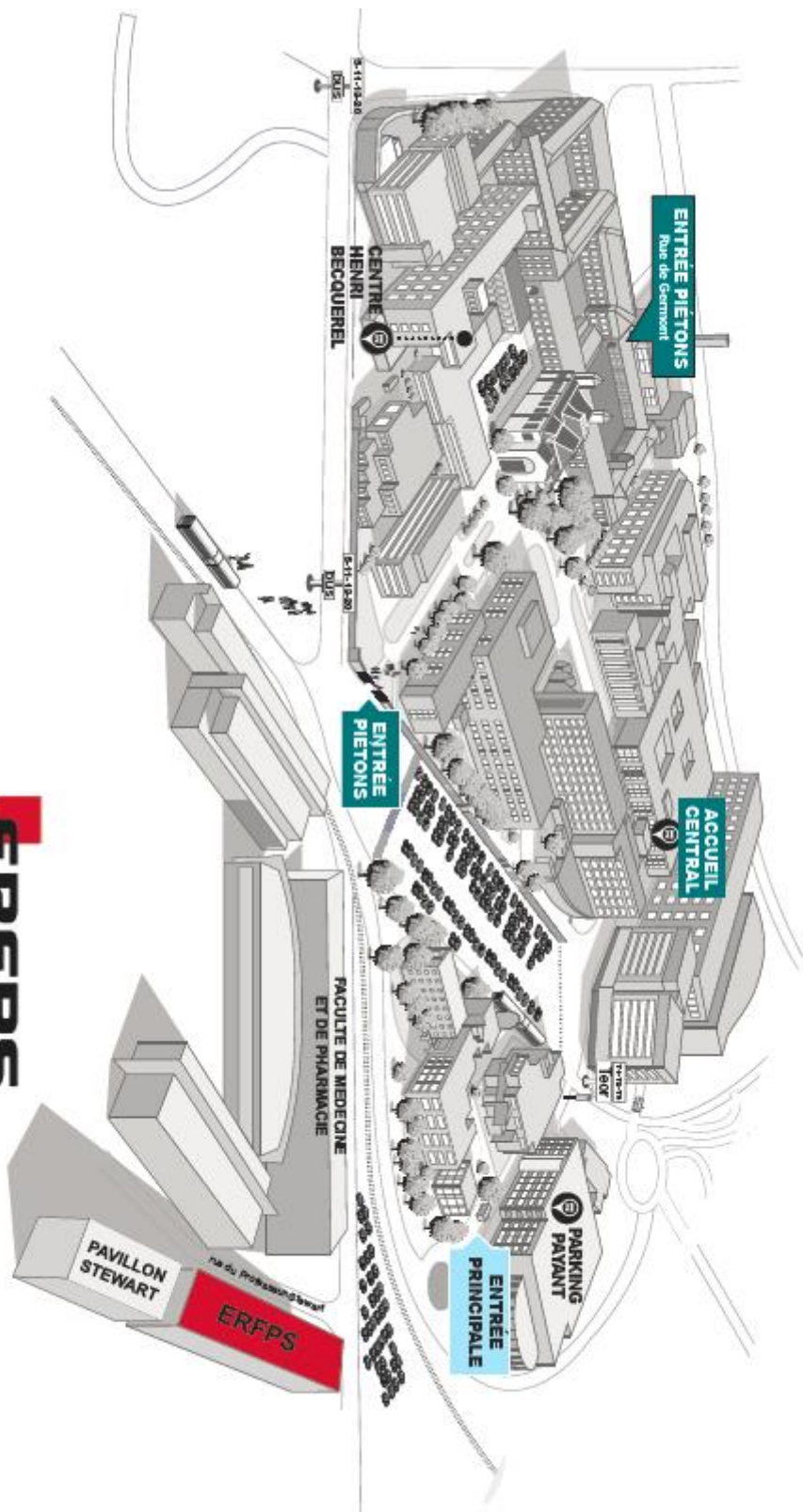
Proposition de calendrier

Inscriptions	⇒ du 02 janvier 2023 au 15 février 2023
Epreuve d'admissibilité	⇒ Mardi 07 mars 2023 après-midi (13h00-17h00)
Correction des copies	⇒ Mardi 14 mars 2023 journée
Jury d'admissibilité	⇒ vendredi 17 mars 2023 à 14 heures
Affichage des résultats	⇒ vendredi 17 mars 2023 après-midi
Remise du dossier pour l'épreuve d'admission	⇒ lundi 27 mars 2023
Entretiens d'admission	⇒ du 03 au 07 avril 2022
Jury d'admission	⇒ mercredi 12 avril 2023 à 14 heures
Affichage des résultats	⇒ mercredi 12 avril 2023 à 15 heures 30
Remise du dossier VAPP Master 2	⇒ mardi 18 avril 2023 17h00

ROUEN, le 10 janvier 2022

Annexe II

CHU DE ROUEN HÔPITAL CHARLES-NICOLLE



Annexe III

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	76000	00002003306	10	TPROUEN

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1760	0000	0020	0330	610	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE ESPACE REGIONAL FORMATION ERFPS

